

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous devez savoir que cette aide est une subvention de fonctionnement.

Il s'agit d'une aide à caractère facultatif qui peut vous être attribuée soit pour :

- le fonctionnement général de votre organisme,
- la mise en œuvre d'un projet spécifique durant l'année civile à venir (fournir le plan de financement et le descriptif détaillé du projet)

Comment constituer et déposer votre dossier de demande de subvention :

Un dossier devra être établi et contenir obligatoirement :

- la notice ci-jointe dûment remplie et signée
- les documents indiqués sur la liste jointe

Vous devez remettre ou adresser votre dossier complet

avant le 30 novembre 2011

au service de la Vie Associative, guichet unique

La subvention est versée par virement bancaire

NB : Il est rappelé que, conformément à la loi, toute association, ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Ce contrôle, à posteriori, s'effectuera à partir des documents, comptables notamment, fournis obligatoirement à l'appui de toute demande de subvention.

	ROQUEVAIRE	<p><u>Liste à cocher</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sport</p> <p><input type="checkbox"/> Culture</p> <p><input type="checkbox"/> Loisirs</p> <p><input type="checkbox"/> Divers</p>
---	-------------------	---

Dossier demande de subvention

ou d'aides indirectes municipales 2012

NOM DE L'ASSOCIATION :

.....

NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER :

.....

NUMERO DE TELEPHONE

Mairie de Roquevaire
Service de la Vie Associative
Avenue des Alliés
13360 ROQUEVAIRE
Renseignements : 04 42 32 91 53

HOTEL DE VILLE DE ROQUEVAIRE - VIE ASSOCIATIVE
Avenue des Alliés. 13360 ROQUEVAIRE
☎ 04.42.32 91 53 / 📠: 04.42.04 02 47

**Liste des documents à fournir
à l'appui de votre demande de subvention
ou d'aides indirectes (prêts de salles, de matériel ...
réservation espace public)**

Conformément aux dispositions du décret, loi du 30 octobre 1935, relatif au contrôle des associations subventionnées par les collectivités locales, les documents budgétaires demandés ci-dessous doivent impérativement être signés et certifiés conformes par le Président et le Trésorier de l'association.

Documents à joindre obligatoirement :

- Imprimé "Demande de Subvention" et "Fonctionnement de l'association" (**docs 2 et 3**)
- Procès verbal de la dernière assemblée générale

Documents financiers

- Compte de résultat provisoire définitif (**doc 4**)
- Bilan (**doc 5**)
- Budget prévisionnel (**doc 6**)
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association
- Derniers relevés du ou des comptes bancaires et livret de l'association

A établir sur papier libre : (descriptif détaillé)

- Dernier rapport d'activité
- Projets d'activités pour l'année 2011 (ou la saison 2010/2011)

Documents à fournir en cas de modification et pour les nouvelles associations

- Demande de renseignements (**doc 1**)
- Attestation d'assurance
- Statuts de l'association
- Récépissé de déclaration à la Préfecture de modification ou de création
- Attestation d'agrément Jeunesse & Sports pour les associations sportives

Documents facultatifs

- Document Manifestation à caractère exceptionnel, projet spécifique (**doc 7**)
- Revue de presse, tracts... relatifs à l'activité de l'association

○ CADRE RESERVE AU SERVICE ADMINISTRATIF

**Le service Vie Associative est le guichet unique
pour le dépôt des demandes de subvention**

Rejet du dossier

Dossier incomplet

Pièces manquantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autre(s) motif(s)

Informations manquantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Reçu le

Par :